

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### **2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2.1 Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 avril 2015 à 19 h 30

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **4. ADMINISTRATION**

4.1 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'une camionnette Ford F-250 neuve et de couleur blanche pour le service des Travaux publics

4.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de services pour l'acquisition et l'installation d'un système de ventilation dans la section menuiserie du garage municipal dans la Ville de Marieville

4.3 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014

4.4 Nomination d'un vérificateur externe pour la vérification de l'exercice financier 2015

4.5 Acquiescement partiel à jugement pour la poursuite relative aux lots 1 657 073 et 1 656 539 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situés sur la Route 112

#### **4.6. Trésorerie**

### **5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

#### **5.1. Adoption de règlement**

5.1.1 Adoption du règlement numéro 1172-15 intitulé « *Règlement décrétant une tarification pour le financement de la quote-part imposée par la Municipalité régionale de comté de Rouville* »

*relativement aux travaux d'entretien exécutés dans les branches 39 et 40 du Ruisseau de la Branche du Rapide »*

5.1.2 Adoption du règlement numéro 1173-15 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 161 858 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une membrane géotextile, de modules de jeux pour enfants, de mobilier urbain et pour l'exécution de travaux d'aménagement sur les lots 1 657 450 et 1 657 451 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situés au parc Alix-Du Mesnil ainsi que pour l'acquisition et l'installation de quatre (4) lampadaires sur le lot 3 956 949 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au parc de la Source et autorisant un emprunt n'excédant pas 161 858 \$ pour en défrayer les coûts »*

## **5.2. Avis de motion**

5.2.1 Avis de motion – Règlement numéro 1174-15 intitulé « *Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 801 568 \$ et un emprunt de 801 568 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire, d'implantation d'égout pluvial, de fondation de rue, de pavage, de trottoirs et de bordures de la rue Joseph-Crevier à Marieville »*

## **6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

## **7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du Maire au public

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 Levée de l'assemblée